

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Tél : 02.31.79.81.57

Fax : 02.31.79.18.37

Département du Calvados

COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

L'an deux mille dix-sept, le seize mai, à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERSIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERSIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, M. Jean-Pierre GLINEL, Mme Valérie LEMAITRE, M. Silvère METAIRIE, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Simone MOUZANUIK, Mme Fabienne AUDOUARD, M. Joël BARBIER, Mme Sophie BIZOUARD, Mme Yvelise BOUVIER, M. Frédéric DRAPIER, Mme Sylvie DUMONT, M. Olivier FRIMOUT, Mme Sylvie GUERIN, M. Tony LAÏSSOUB, M. LE GAL Claude, Mme Claudine LEFRANCOIS, Mme Isabelle LELOUP

Étaient absents excusés : M. Thierry ENOUF, M. Philippe GASNIER, Mme Betty GODIN, M. Benoit LETELLIER

Étaient absents non excusés :

Procurations : M. Thierry ENOUF à M. Frédéric DRAPIER, M. Philippe GASNIER à Mme Sylvie DUMONT, Mme Betty GODIN à Mme Isabelle LELOUP, M. Benoit LETELLIER à M. Silvère METAIRIE

Participants : M. MOUCHEL, DGS

Secrétaire : M Frédéric DRAPIER

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur Frédéric DRAPIER est désigné pour remplir cette fonction.

Le compte rendu du 30 mars 2017 sera présenté lors du prochain conseil municipal pour approbation.

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

➤ Commission Gestion des Personnels

- **Avancement de grade – saisine du comité technique du centre de gestion sur les ratios**

FILIERE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO
ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	100%
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	100%
TECHNIQUE	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100%
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100%
ANIMATION	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	100%

Cette proposition sera présentée au comité technique du 08 juin 2017

Régularisation de quotité de temps de travail : suppression et création de deux postes d'adjoint technique à temps non complet, suppression et création d'un poste de rédacteur à temps non complet

A l'occasion de la mise en œuvre de la réforme des carrières (PPCR), les calculs de quotité de travail des agents du périscolaire à temps non complet ont été examinés. Il est apparu que le temps réalisé par certains agents ne correspond pas à la réalité du temps de travail effectué (il ne s'agit pas d'attribuer un temps de travail supérieur à la quotité définie initialement, mais de recalculer la quotité de départ erronée). Les modifications étant inférieures à 10% du volume global de chaque poste et s'agissant de régularisations, l'avis du comité technique n'est pas requis.

Parallèlement lors de son entretien de recrutement, l'agent administratif recruté sur le poste d'assistant RH avait indiqué que le temps non complet était une autre source de motivation pour le poste car elle souhaitait pouvoir consacrer du temps à des projets personnels.

Les règles applicables au cumul d'activités des agents publics ont changé avec la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits des fonctionnaires. D'après ces dispositions, les agents à temps non complet peuvent cumuler une activité indépendante à la double condition d'avoir la qualité d'agent public et d'exercer ses fonctions pour une durée égale au plus à 70% d'un temps complet, soit 24h30 hebdomadaires. Par conséquent, il est proposé de modifier le temps hebdomadaire de service de l'agent.

Suppression du poste d'adjoint technique à 21.47/35^{ème} et création du poste d'adjoint technique à 22.02/35^{ème}

Délibération N° : MA-DEL-2017-034

Votants : 20 dont 4 pouvoirs

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur METAIRIE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint technique à 22.02/35^{ème}, précise que les crédits sont inscrits au budget et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

Suppression du poste d'adjoint technique à 28/35^{ème} et création du poste d'adjoint technique à 28.74/35^{ème}

Délibération n° MA-DEL-2017-035

Votants : 20 dont 4 pouvoirs

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur METAIRIE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint technique à 28.74/35^{ème}, précise que les crédits sont inscrits au budget et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

(Arrivée de M.MALAQUIN 20h15)

Suppression du poste de rédacteur à 25/35^{ème} et création du poste de rédacteur à 24.50/35^{ème}

Délibération n° MA-DEL-2017-036

Votants : 21 dont 4 pouvoirs

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur METAIRIE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la création d'un poste de rédacteur à 24.50/35^{ème}, précise que les crédits sont inscrits au budget et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

Avancement de grade – suppression de deux postes d'adjoint technique et création de deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet

Il s'agit de créer les postes pour permettre l'avancement de deux agents promouvables dès cette année.

Délibération n° MA-DEL-2017-037

Votants : 21 dont 4 pouvoirs

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur METAIRIE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité la création de deux postes d'adjoint technique principal deuxième classe à 35/35^{ème}, précise que les crédits sont inscrits au budget et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

L'agent est en poste depuis juillet 2012 sur des contrats d'accroissement temporaire. Le plafond réglementaire étant dépassé, il convient de régulariser cette situation en créant un poste annualisé à 13.59/35^{ème}

Délibération n° MA-DEL-2017-38

Votants : 21 dont 4 pouvoirs

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur METAIRIE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique à 13.59/35^{ème}, précise que les crédits sont inscrits au budget et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

Renouvellement du CDD du Directeur Général des Services

Dans l'attente des formalités de reprises des services antérieurs et de la nomination en tant que stagiaire de l'agent sur le grade de rédacteur et considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel, il est proposé de renouveler le contrat à durée déterminée pour un emploi de Directeur Général des Services pour une période de 6 mois à compter du 24 mai 2017 pour accroissement temporaire.

Délibération n° MA-DEL-2017-039

Votants : 21 dont 4 pouvoirs

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 4

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur METAIRIE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le renouvellement pour 6 mois de la création d'un poste à temps complet de 35/35^{ème} pour accroissement temporaire d'activité en qualité de Directeur Général des Services, précise que les crédits sont inscrits au budget et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

(Arrivée de Madame LEMAITRE 20h25)

➤ Commission Enseignement

Convention d'objectifs pour la gestion des temps d'activités périscolaires (TAP)

Le Projet Educatif Territorial élaboré à la rentrée 2014 arrive à échéance à la rentrée prochaine. Le bilan a été transmis à l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription fin mars 2017.

La Ligue de l'Enseignement nous a transmis un projet de convention pluriannuelle d'objectifs pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2020 dans le cadre de l'accompagnement et de la mise en œuvre du Projet Educatif Territorial.

Délibération n° MA-DEL-2017-040

Votants : 22 dont 4 pouvoirs

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention d'objectifs pluriannuelle entre la commune et la Ligue de l'Enseignement pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 30 août 2020 et tous actes s'y rapportant.

➤ Commission Travaux Urbanisme PLU

- **Commission PLU** : La prochaine réunion aura lieu le mardi 6 juin 2017 à 18 h 30 débat sur le zonage : suite).
- **Commission Travaux** :
 - **Sécurisation du Diguets** : compte rendu de la réunion avec les habitants du quartier qui a eu lieu le mardi 25 avril 2017
 - **démolition de l'ancien collège et des 4 pavillons** : finalisation en cours.

Voiries communautaires : visite sur site du président et vice-président de la communauté de Communes le 2 mai 2017 concernant les travaux sur les voiries d'intérêt communautaire

- Début des travaux : mardi 16 mai 2017
- Rues concernés :
 - Verrières : route de verrières du début du rond-point jusqu'à la ferme située à l'entrée du hameau
 - Rue de la Mine : devant l'ancien collège jusqu'à la rue Léonard Gille
 - Rue de Saint André (route communale entre SAO/SMF et MSO) : route appartenant à SAO et SMF.

(Arrivée de M. FRIMOUT 20h45)

➤ **Convention avec l'Association de gestion des actions intercommunales en faveur du sport, des loisirs et de la culture**

L'Association de gestion des actions intercommunales en faveur du sport, des loisirs et de la culture est une association dont le rôle est d'aider financièrement les clubs sportifs et associations culturelles des communes de Saint André sur Orne, Saint Martin de Fontenay et May sur Orne.

Il est convenu que la commune de Saint Martin de Fontenay, attribuera une subvention annuelle à ladite association.

Délibération n° MA-DEL-2017-041

Votants : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la convention permettant l'attribution et le versement de la subvention annuelle à cette association et autorise Madame le Maire à signer tous actes s'y rapportant.

➤ **Commission Finances - Budget**

Régie de la garderie - Convention avec la Trésorerie pour les titres payables par internet (TIPI)

Une grande majorité des collectivités locales proposent aujourd'hui à leurs administrés une offre de services en ligne variée et souhaitent dans ce cadre développer le paiement en ligne.

Avec le dispositif TIPI, la DGFIP a voulu répondre à cette demande et permettre aux usagers des collectivités territoriales de régler leurs redevances et produits locaux, par carte bancaire sur Internet.

Délibération n° MA-DEL-2017-042

Votants : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 1

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion à l'offre de service TIPI et autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Direction Générale des Finances Publiques et tous actes s'y rapportant.

➤ **Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon**

- **Transfert de pouvoirs de police au Président de la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon**
- **Conseil Communautaire du 11 avril 2017**

Les comptes rendus du conseil communautaire sont consultables sur notre site internet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 48

*Fait en deux exemplaires à
Saint Martin de Fontenay*

 Le Maire
Martine PERSIELA